KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 11 pages
Référence : OF / DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres - 68100 MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 13 mai 2016

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

PASSIF

ACTIF		31-12-2015	31-12-2014		31-12-2015	31-12-2014
ACTIF IMMOBILISE				**FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES**		
Progiciels :	10 045,00			Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
- Amortissements :	-10 045,00	0,00	0,00	Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Matériel et outillage :	139 561,61			Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
- Amortissements :	-107 502,57	32 059,04	35 370,00	Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Matériel de transport :	209 808,25			Excédents cumulés reportés :	161 075,94	112 195,93
- Amortissements :	-176 583,29	33 224,96	35 109,26			
Mat. mob. bureau & info. :	32 115,55			*Subventions d'investissement sans droit de reprise*		
- Amortissements :	-28 747,64	3 367,91	5 855,58	*affectées à des biens renouvelables par l'association*		
Titres et parts sociales :	44 803,25			Subvention d'investissement - Etat :	127 921,70	117 295,40
- Provisions :	0,00	44 803,25	44 262,50	Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	10 744,00
Comptes à terme CCM :		299 401,27	281 510,50	Subvention d'investissement - Fondation Vinci :	20 000,00	20 000,00
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36	Subvention d'investissement - Région Alsace :	32 946,00	32 946,00
Prêts au personnel :		200,00	4 000,00			
				EXCEDENT ou DEFICIT :	*57 307,84*	*48 880,01*
				PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
				Provisions pour indemnités de rupture contrat de travail :	6 600,00	543,00
				Provisions pour indemnités de fin de carrière :	40 054,00	32 843,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**415 693,79**	**408 745,20**	**FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :**	**803 630,50**	**722 428,36**
ACTIF CIRCULANT				**DETTES ET ASSIMILEES**		
Créances et comptes rattachés				**Dettes de fonctionnement**		
Clients :		213 599,81	225 671,34	Fournisseurs et comptes rattachés :	11 205,80	15 269,25
Clients douteux :		1 742,23	806,65	Fournisseurs - Factures non parvenues :	5 767,87	6 592,28
- Provisions pour créances douteuses :		-1 454,07	-674,46	Dettes relatives au personnel :	184 584,34	183 941,80
Clients - Factures à établir :		3 203,20	2 527,20	Etat - Dettes fiscales :	58 125,87	64 360,22
Etat - Subventions à recevoir :		24 642,85	23 740,72	Etat - TVA sur factures à établir :	1 083,85	935,88
Etat - TVA sur factures non parvenues :		961,32	1 096,57	Autres dettes :	216,00	39,43
Etat - Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi :		142 393,00	85 181,00			
Autres créances :		6 288,03	7 076,08			
Disponibilités						
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		170 580,51	131 277,95			
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		35 678,40	35 463,72			
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		48 778,45	72 708,75			
Crédit coopératif :		133,08	0,00			
ACTIF CIRCULANT (II) :		**646 546,81**	**584 875,52**	**DETTES ET ASSIMILEES (II) :**	**260 983,73**	**271 138,86**
Comptes de régularisation (III)				**Comptes de régularisation (III)**		
Charges constatées d'avance :		**2 635,13**	**204,00**	Produits constatés d'avance :	**261,50**	**257,50**
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**1 064 875,73**	**993 824,72**	**TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :**	**1 064 875,73**	**993 824,72**

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS 2015

CHARGES	2015	2014	PRODUITS	2015	2014
Achats :	107 983,69	102 051,82	Prestations de service :	1 212 349,76	1 141 152,01
Services extérieurs :	121 674,32	107 332,32			
Impôts et taxes :	29 525,34	27 779,27	Subventions d'exploitation :	362 296,20	354 641,67
Rémunération du personnel					
. Salaires bruts :	1 011 863,69	944 391,86			
. Charges sociales :	289 180,35	293 352,09			
. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi :	-57 212,00	-52 052,00	Reprises sur provisions :	553,79	0,00
Dotations aux amortissements :	42 366,34	47 692,49	Aides à la formation (OPCA) :	11 982,09	14 438,57
Dotations aux provisions :	14 601,40	10 081,00	Transferts de charges d'exploitation :	8 471,81	1 037,05
Charges diverses de gestion courante :	108,40	12,57	Produits divers de gestion courante :	140,03	366,95
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 560 091,53**	**1 480 641,42**	**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :**	**1 595 793,68**	**1 511 636,25**
Dotations aux provisions :	0,00	0,00	Reprises sur provisions :	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés :	19 746,69	17 085,18
CHARGES FINANCIERES :	**0,00**	**0,00**	**PRODUITS FINANCIERS :**	**19 746,69**	**17 085,18**
Charges excep./ opérations de gestion :	34,00	0,00	Produits excep. /opérations de gestion :	0,00	0,00
Charges excep./ opérations en capital :	0,00	0,00	Produits excep. /opérations en capital :	1 893,00	800,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**34,00**	**0,00**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS :**	**1 893,00**	**800,00**
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00			
Excédent :	***57 307,84***	***48 880,01***	***Déficit :***		
TOTAUX :	**1 617 433,37**	**1 529 521,43**	**TOTAUX :**	**1 617 433,37**	**1 529 521,43**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévolat	**17 160,00**	**17 424,01**	**Personnel bénévole**	**17 160,00**	**17 424,01**

ANNEXE

construire est une association agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (Direccte Alsace), Unité départementale du Haut-Rhin (UD 68) et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au total de 1 064 875,73 € et le compte de fonctionnement et de résultats de l'exercice se soldant par un bénéfice de 57 307,84 € ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général de l'Autorité des normes comptables (ANC) et, pour les particularités du secteur associatif, conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

La durée de l'exercice est de 12 mois couvrant l'année civile.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	1 an
- installations techniques, matériel et outillage :	de 1 an à 10 ans
- matériel de transport :	de 1 an à 4 ans
- matériel de bureau :	de 3 ans à 10 ans
- mobilier de bureau :	10 ans

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association
(compte 1026 du plan comptable des associations)
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par la présidente, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

présidente :	100 heures par an x 33,00 € =	3 300,00 €
trésorier :	360 heures par an x 33,00 € =	11 880,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 33,00 € =	1 980,00 €
soit un total annuel de :		17 160,00 €

Ces **contributions volontaires** sont effectuées **à titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

6) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n° 2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à 46 654,00 € constituées par une provision pour indemnités de rupture de contrat de travail et par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 7 211,00 € dotés au titre de l'exercice 2015, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,50 %,
- taux d'actualisation utilisé = 0,9950 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

7) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2015 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2015.

8) Engagements hors bilan

Néant.

9) Informations complémentaires

Informations relatives à la cotisation annuelle des membres

La cotisation annuelle des membres de l'association, d'un montant de 10,00 €, a été versée en 2015 par 12 personnes pour un montant total de 120,00 €.

Informations concernant le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément aux recommandations de l'autorité des normes comptables (ANC), le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Son montant au 31 décembre 2015 s'élève à 57 212,00 €.
Compte tenu des déficits antérieurs, le CICE est matérialisé par une créance sur l'état de 142 393,00 € à notre bilan 2015. Il sera utilisé afin de financer des investissements, notre besoin en fonds de roulement, ainsi que des embauches.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2015, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 600,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2015 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2015 et crédités en 2016 :

- Un effet de 2 187,36 € à échéance au 15 janvier 2016.
- Un effet de 31 138,80 € à échéance au 15 janvier 2016.
- Un effet de 2 352,24 € à échéance au 15 février 2016.

pour un total de 35 678,40 €.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2015

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	2 239,00 €	10 045,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	130 998,19 €	13 690,42 €	5 127,00 €	139 561,61 €
. Matériel de transport :	216 823,22 €	20 992,99 €	28 007,96 €	209 808,25 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	32 115,55 €	0,00 €	0,00 €	32 115,55 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	24 232,25 €	411,75 €	0,00 €	24 644,00 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	20 000,00 €	129,00 €	0,00 €	20 129,00 €
. Comptes à terme CCM :	281 510,50 €	17 890,77 €	0,00 €	299 401,27 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Prêts au personnel :	4 000,00 €	4 100,00 €	7 900,00 €	200,00 €
Total général :	724 631,32 €	57 214,93 €	43 273,96 €	738 572,29 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2015

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	2 239,00 €	10 045,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	95 628,19 €	17 001,38 €	5 127,00 €	107 502,57 €
. Matériel de transport :	181 713,96 €	22 877,29 €	28 007,96 €	176 583,29 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	26 259,97 €	2 487,67 €	0,00 €	28 747,64 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Total général :	315 886,12 €	42 366,34 €	35 373,96 €	322 878,50 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2015

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	674,46 €	790,40 €	10,79 €	1 454,07 €
. Provision immobilisations financières :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour charges				
. Provision pour indemnités de rupture contrat	543,00 €	6 600,00 €	543,00 €	6 600,00 €
. Provision pour indemnités de fin de carrière :	32 843,00 €	7 211,00 €	0,00 €	40 054,00 €
Total général :	34 060,46 €	14 601,40 €	553,79 €	48 108,07 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Produits d'exploitation	
. Clients :	261,50 €

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2015

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Fournitures :	898,54 €
. Carburant :	78,63 €
. Electricité :	228,56 €
. Charges locatives :	170,94 €
. Honoraires :	4 320,00 €
. Téléphone :	71,20 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	69 553,51 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	17 677,17 €
. Participation à l'effort de construction :	8 768,90 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	22 873,73 €
au 31 décembre 2015 :	124 641,18 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2015

. Clients - factures à établir :	3 203,20 €
. OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée) - factures à établir :	4 155,92 €
. Etat - Subventions à recevoir :	24 642,85 €
au 31 décembre 2015 :	32 001,97 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2015

. Amendes routières :	34,00 €
au 31 décembre 2015 :	34,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2015

. Produits de cession des éléments d'actifs cédés :	1 893,00 €
au 31 décembre 2015 :	1 893,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	0,00 €		
. Prêts	200,00 €	200,00 €	
. Autres immobilisations financières	346 841,88 €	299 401,27 €	47 440,61 €
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	1 742,23 €	1 338,12 €	404,11 €
. Autres créances clients	216 803,01 €	216 803,01 €	
. Personnel et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 339,36 €	5 339,36 €	
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices (CICE)	142 393,00 €		142 393,00 €
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	1 892,24 €	1 892,24 €	
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Divers	24 642,85 €	24 642,85 €	
. Débiteurs divers	17,75 €	17,75 €	
. Charges constatées d'avance	2 635,13 €	2 635,13 €	
Totaux :	742 507,45 €	552 269,73 €	190 237,72 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à 1 an maximum à l'origine	0,00 €	0,00 €		
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à plus d'un an à l'origine	0,00 €	0,00 €		
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €	0,00 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 973,67 €	16 973,67 €		
Personnel et comptes rattachés	69 889,09 €	69 889,09 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 695,25 €	114 695,25 €		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	58 827,72 €	58 827,72 €		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	382,00 €	382,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	216,00 €	216,00 €		
Produits constatés d'avance	261,50 €	261,50 €		
Totaux :	261 245,23 €	261 245,23 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2015

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	3	7	10
Administratifs :	1	1	2
Production :	7	4	11
Insertion :	22	15	37
au 31 décembre 2015 :	33	27	60

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	125 656,00 €
Avantage en nature :	néant

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : OF / DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres – 68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 13 mai 2016

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695